

Collectif « Autres Chiffres Du Chômage »

26 avril 2012 - Note n°10

CHOMAGE ET PRECARITE A UN NIVEAU RECORD

La situation de l'emploi s'est considérablement dégradée depuis une vingtaine d'années et ce mouvement s'est accéléré depuis 2007. Le chômage constitue le symptôme le plus visible et le plus aigu de cette dégradation qui s'est accompagnée d'un développement considérable de la précarité. Bas salaires, insécurité de l'emploi, sous-emploi et déclassement professionnel, conditions de travail gravement nuisibles à la santé : ces facteurs ont contribué à installer une vaste zone d'emplois inadéquats. Dans ces conditions, comme le collectif ACDC l'avait déjà souligné dans une précédente note¹, la focalisation médiatique et politique sur un indicateur unique de chômage, loin d'éclairer le débat social, rejette en arrière-plan le problème beaucoup plus vaste de la précarité. Pire encore, elle aide à justifier des politiques qui aggravent la précarité au nom de la lutte contre le chômage.

Avec la présente note, le collectif ACDC prolonge le travail qu'il avait déjà engagé en proposant une actualisation des estimations, pour le cas français, du nombre de salariés au chômage ou en emploi inadéquat au sens du BIT². **Selon notre estimation, plus de 10 millions de personnes se trouvent en 2010 dans une situation d'emploi inadéquat au sens du BIT. Si on y ajoute les chômeurs (toujours au sens du BIT), 12,7 millions de personnes sont touchées par le chômage total ou l'emploi inadéquat, soit près de 45% (44,9%) de la population active.** Cette proportion, qui n'avait cessé d'augmenter depuis les années 1990, a poursuivi sa hausse entre 2007 et 2010, atteignant cette année-là un niveau record³.

¹ Note ACDC n°4 : Pour en finir avec « le chiffre du chômage ».

<http://acdc2007.free.fr/acdc4.pdf>

² Les estimations présentées ici ne sont pas comparables à celles publiées auparavant par le collectif. Elles se fondent sur la nouvelle version de l'enquête Emploi mise en œuvre à partir de 2003 avec une définition plus précise des diverses catégories d'emploi inadéquat.

³ L'INSEE a publié des statistiques trimestrielles issues de l'enquête Emploi réalisée en 2011, mais ces données ne sont pas encore publiquement accessibles. C'est la raison pour laquelle notre chiffrage s'arrête à l'année 2010.

1. Chômage, sous-emploi et inscrits à Pôle Emploi

Au dernier trimestre 2011 (dernier chiffre connu), le taux de chômage⁴ s'élevait à 9,8%, en hausse de 1,3 points par rapport au second trimestre 2007. On se souvient que le candidat à la présidence de la République élu en 2007 avait fixé comme objectif un taux de chômage de 5%. A l'époque, l'INSEE retenait un mode de comptage différent qui majorait de près d'un point le taux de chômage. Avec ce mode de calcul, le taux de chômage dépasserait aujourd'hui largement les 10%⁵. **En d'autres termes, le taux de chômage actuel est plus de deux fois supérieur à l'objectif que s'était fixé le candidat président Nicolas Sarkozy.**

En valeur absolue, les données ne sont disponibles que sur le champ de la France métropolitaine. Elles indiquent que le nombre de chômeurs a augmenté de 422 000 entre le second trimestre 2007 et la fin 2011 (tableau 1). Si l'on y ajoute les personnes comptabilisées en sous-emploi, ce sont **près de 600 000 personnes supplémentaires** (597 000) qui sont au chômage ou en sous-emploi depuis 5 ans.

Tableau 1

Variation du chômage, du sous-emploi et des inscrits à Pôle Emploi
entre le 2nd trimestre 2007 et le dernier trimestre 2011

	Variation (en milliers)
(1) Chômage	+ 422
(2) Sous-emploi	+ 175
(3) Chômage et sous-emploi (1 + 2)	+ 597
(4) Total des inscrits à Pôle Emploi	+ 1131
Dont :	
- <i>Catégories A, B et C</i>	+ 943
- <i>Catégories D et E</i>	+ 188

Sources : Enquête Emploi pour le chômage et le sous-emploi ; DARES et Pôle Emploi pour le nombre d'inscrits à Pôle Emploi.
Champ : France métropolitaine

⁴ Il s'agit ici du taux de chômage France entière (y.c. les DOM).

⁵ On peut estimer que l'ancien mode de calcul de l'INSEE donnerait aujourd'hui un taux de chômage compris entre 10,5% et 10,7%.

Ces chiffres peuvent être comparés aux données de Pôle Emploi qui recensent chaque mois les demandeurs d'emploi. Sur la même période (entre le second trimestre 2007 et la fin 2011) **le nombre de personnes inscrites à Pôle Emploi a augmenté près de deux fois plus** (+ 1,13 millions de personnes). Ce décalage est surtout sensible depuis le second trimestre 2009 et peut s'expliquer par plusieurs facteurs⁶ :

- La convention du 19 février 2009 relative à l'indemnisation du chômage a abaissé de 6 à 4 mois la durée d'affiliation nécessaire pour prétendre à une indemnisation, ce qui a pu pousser un certain nombre de chômeurs - notamment parmi les plus jeunes - à s'inscrire à Pôle Emploi.
- La mise en place, à partir de juillet 2009, du RSA et des obligations qui l'accompagnent a pu peser sur les chiffres. Les allocataires du RSA sont en effet, pour la plupart, tenus d'accomplir des actes positifs de recherche d'emploi dont la première étape consiste à s'inscrire au service public de l'emploi. On sait qu'auparavant les Rmistes avaient été (notamment entre 2005 et 2007) de plus en plus dissuadés de s'inscrire à l'ANPE⁷. La mise en place du RSA a donc pu rendre à nouveau visibles un certain nombre de demandeurs d'emploi.
- Les possibilités d'accès à la dispense de recherche d'emploi (DRE) ont été progressivement restreintes à partir de 2009. En 2010, le nombre de DRE en France métropolitaine a ainsi baissé de 18%. Une partie de ces personnes non entrées en DRE sont restées inscrites à Pôle emploi, contribuant à faire augmenter le nombre de salariés âgés (principalement des hommes) inscrits en catégorie A sur l'année 2010.
- Enfin la forte croissance (+ 188 000) depuis le printemps 2009 des demandeurs d'emploi inscrits en catégories D et E traduit principalement la multiplication des contrats aidés (inscrits en catégorie E) dont le nombre a fortement augmenté à partir de 2010.

Le décalage entre la statistique du chômage et du sous-emploi (issue de l'enquête Emploi de l'INSEE) et celle des demandeurs d'emploi inscrits à Pôle Emploi illustre à nouveau, comme c'était le cas en 2007, l'impact des changements réglementaires et des politiques publiques sur les données administratives. Ce

⁶ « Emploi, chômage, population active: bilan de l'année 2010 », *Dares Analyses*, n°65, août 2011.

⁷ Au moment de la mise en place du RSA, environ un tiers des bénéficiaires du RSA socle n'étaient pas inscrits à Pôle Emploi.

décalage souligne surtout la nécessité de disposer d'indicateurs complémentaires susceptibles de rendre compte des difficultés d'emploi des salariés. Un chiffre donne la mesure de ces difficultés : **aujourd'hui, plus d'un tiers des demandeurs d'emploi inscrits à Pôle Emploi⁸ occupent déjà un emploi.** Ce pourcentage était inférieur à 10% au début des années 1990. En dépit des contraintes de plus en plus lourdes qui pèsent sur les demandeurs d'emploi, ces salariés restent malgré tout à la recherche d'un autre emploi, ce qui témoigne de leur insatisfaction. Le développement de ces « chômeurs-travailleurs » reflète, pour une large part, la dégradation des conditions d'emploi de salariés de plus en plus contraints d'occuper, pour joindre les deux bouts, de petits boulots précaires, mal rémunérés ou dont les conditions de travail sont insatisfaisantes.

2. Le développement de l'emploi inadéquat

Le concept d'emploi inadéquat a été forgé par les statisticiens du travail réunis sous l'égide de l'OIT (Organisation internationale du travail) pour désigner les diverses situations d'emploi qui engendrent de l'insatisfaction parmi les salariés. Ces motifs d'insatisfaction peuvent être multiples. Cette note ne se livre pas à un recensement exhaustif de ces situations mais à un premier repérage de quatre types de situations socialement inacceptables et économiquement injustifiées :

- les bas salaires, définis comme les salaires inférieurs à 2/3 du salaire médian (celui au-dessus et au-dessous duquel on dénombre la moitié des salariés) ;
- les contrats précaires (CDD, intérim, stages et contrats aidés) ;
- le sous-emploi, qui regroupe le sous-emploi quantitatif (les personnes qui déclarent vouloir travailler davantage) et le sous-emploi « qualitatif » qui recouvre des situations où les capacités professionnelles des salariés sont sous-utilisées (les personnes en déclassement professionnel qui occupent des emplois dont le niveau de qualification est très inférieur à leur niveau de formation);
- le travail dangereux pour la santé (travail de nuit, durée du travail supérieure à 44 heures par semaine).

Dans ce décompte on a aussi identifié les personnes qui souhaitent changer d'emploi.

⁸ Inscrits en catégories A, B et C.

Ce repérage des situations d'emploi inadéquat repose naturellement sur des choix et des interprétations qui méritent plus ample discussion. Ce chiffrage est aussi, bien sûr, tributaire des limites des informations statistiques disponibles à travers l'enquête Emploi. Avec ce calcul, comme avec ses précédentes estimations, le collectif ACDC souhaite ouvrir le débat sur les meilleures façons de mettre en œuvre les recommandations du BIT. Cette analyse constitue donc davantage un point de départ qu'un point d'aboutissement concernant un travail qui pourrait très facilement être mené par le système statistique public.

Les différentes situations d'emploi inadéquat peuvent se cumuler pour un même salarié (on peut, par exemple, occuper à la fois un emploi à bas salaire et être employé en CDD). L'addition simple des diverses catégories d'emploi inadéquat ne permet donc pas de dénombrer les salariés concernés par l'une ou l'autre (ou plusieurs) de ces situations. Le tableau récapitulatif qui figure à la fin de cette note élimine ces doubles comptes et dénombre les salariés qui connaissent au moins une situation d'emploi inadéquat, soit aujourd'hui environ 10 millions de personnes.

3,8 millions de salariés, soit 13,4 % de la population active (et environ un salarié sur six), perçoivent un bas salaire en 2010

Par convention, les statisticiens définissent les salariés à « bas salaire » comme ceux qui perçoivent un salaire mensuel inférieur aux deux-tiers du salaire médian (c'est-à-dire le niveau de salaire au dessous duquel se situe la moitié de la population salariée, l'autre moitié se situant au dessus). En 2010, ce salaire net médian était de 1525 euros selon l'enquête Emploi de l'Insee : tout salaire mensuel inférieur à $2/3$ de 1525 soit 1016 euros est donc considéré comme un « bas salaire ». Ce seuil de bas salaire représentait en 2010 96% du SMIC net mensuel (pour un emploi à temps complet à 35h).

Entre 2007 et 2010, le nombre de ces salariés à bas salaire a augmenté d'environ 200 000. Cette hausse prolonge celle observée depuis une vingtaine d'années. Depuis le début des années 1990, les politiques publiques ont favorisé le développement des bas salaires, d'abord à l'aide d'exonérations de cotisations sociales pour le temps partiel (dans les années 1990), puis avec des dispositifs généraux pour les « bas salaires ». Ce dernier dispositif a évolué au fil des ans et s'est progressivement stabilisé. Il concerne aujourd'hui tous les salaires inférieurs à 1,6 SMIC, soit plus de 60% des emplois salariés. Ce dispositif a donc des effets massifs sur le marché du travail.

La grande majorité des salariés à bas salaires sont des femmes qui travaillent à temps partiel. Pour les entreprises, notamment dans la grande distribution, le temps partiel est un outil privilégié de la flexibilité, grâce aux heures complémentaires dont les salariées ont cruellement besoin pour arrondir leurs fins de mois. Le plus souvent, les salariées à temps partiel, même si elles ont « choisi » cette durée du travail pour des raisons familiales, ont des salaires horaires plus faibles, ainsi que des possibilités réduites de progression de carrière ou d'accès à la formation. En outre, en cas de changement dans la situation personnelle (séparation, départ des enfants...), et hormis dans la Fonction publique, il est souvent difficile pour les personnes à temps partiel de passer à temps plein.

2,7 millions de salariés, soit près de 10% de la population active, ont un contrat précaire: CDD, intérim, contrat saisonnier, stage, emploi aidé...

Depuis 25 ans, en multipliant les emplois aidés et en prônant la flexibilité du marché du travail, les pouvoirs publics ont participé à la mise en cause profonde de la norme d'emploi, le CDI à temps plein. Le simple dénombrement du stock de ces emplois précaires rend de moins en moins compte de l'insécurité qu'ils engendrent pour les salariés. Aujourd'hui, concernant les flux d'emplois, près de 85% des embauches se font en CDD, même si la loi n'autorise en principe le recours à ces contrats que pour des motifs très précis. En outre, il s'agit de contrats de plus en plus courts. Dans les déclarations d'embauche des employeurs, la part des CDD de moins d'un mois est passée de 48,3% en 2000 à 64,1% en 2010, cette hausse étant essentiellement tirée par celle des CDD ultra-courts de moins d'une semaine, dont la part dans le total des embauches est passée de 29,7% à 46,2% entre 2000 et 2010.

Cette précarité est concentrée sur certaines catégories : la moitié des précaires ont entre 15 et 29 ans, et plus d'un précaire sur deux est une femme. Là encore, la précarité du contrat entrave l'accès aux droits normaux des salariés : formation professionnelle, santé-sécurité au travail, promotion, organisation collective, et même aux droits de tout citoyen : droit au logement, au crédit...

Certes, un CDD peut déboucher, dans un tiers à la moitié des cas, sur une embauche en CDI, et des études montrent que l'intérim est parfois (dans environ 1 cas sur 5) un choix individuel, motivé par le goût du changement ou le désir d'accumuler de l'expérience. Mais ces situations restent majoritairement subies et elles débouchent de moins en moins sur des emplois stables.

4,7 millions de salariés, soit un actif sur six, sont en situation de sous-emploi

Le sous-emploi mesuré par l'INSEE se limite au sous-emploi lié à la durée du travail, en dénombrant les personnes à temps partiel qui déclarent souhaiter travailler davantage ainsi que les personnes à temps complet ayant involontairement travaillé moins que d'habitude (chômage technique, chômage partiel). En 2010, plus d'1,5 millions de personnes étaient concernées par cette situation de sous-emploi. La méthodologie et le questionnement concernant la mesure de ce type de sous-emploi ont changé à plusieurs reprises depuis une vingtaine d'années, ce qui rend difficile la mesure des évolutions sur longue période. Le dernier changement de méthode date du début de l'année 2009 et a eu pour conséquence d'écarter de la mesure du sous-emploi environ 250 000 salariés. Malgré ces changements de méthode, on peut estimer que le volume de ce sous-emploi a approximativement doublé depuis le début des années 1990.

Dans l'approche des statisticiens du travail, le sous-emploi recouvre une notion plus large et concerne aussi toutes les situations où les capacités des salariés sont sous-utilisées, notamment en raison de l'« utilisation inadéquate et la mauvaise utilisation des qualifications professionnelles⁹ ». Cette forme de sous-emploi peut être appréhendée à travers une mesure du déclassement, c'est-à-dire le fait de posséder un niveau de formation *a priori* supérieur à celui requis pour l'emploi occupé. On a repris ici la méthodologie employée par Gérard Forgeot et Jérôme Gautié¹⁰. Cette forme de sous-emploi est bien plus massive que le sous-emploi lié à la durée du travail et concerne en 2010 3,5 millions de salariés.

L'addition de ces deux catégories de sous-emploi (sous-emploi quantitatif et sous-emploi « qualitatif ») dépasse le nombre total de personnes en sous-emploi (4,7 millions) car une partie des salariés - environ 300 000 - cumulent ces deux formes de sous-emploi. Par ailleurs, près de 2 millions de salariés qui occupent un emploi souhaitent en changer.

⁹ Résolution de la XVI^e Conférence Internationale des statisticiens du travail.

¹⁰ Gérard Forgeot et Jérôme Gautié, « Insertion professionnelle des jeunes et processus de déclassement », *Economie et statistique*, n°304-305, Avril 1997. pp. 53-74.

Au moins 1,9 million de salariés, soit environ 7% de la population active, subissent des conditions de travail nuisibles pour la santé.

De nombreuses études épidémiologiques ont établi que le travail de nuit et les durées de travail excessives sont nuisibles pour la santé physique et mentale des personnes. L'enquête Emploi fournit des informations permettant de repérer ces situations. En 2010, 1,6 millions de salariés travaillent régulièrement la nuit, et 0,3 million travaillent plus de 44 heures par semaine.

Cette évaluation sous-estime fortement l'ampleur des situations de travail dangereuses ou nuisibles pour la santé. L'enquête Emploi ne fournit en effet aucune information sur les conditions de travail dangereuses (expositions aux produits cancérogènes, au bruit, aux risques physiques, au stress professionnel...) dont on sait pourtant qu'elles concernent des millions de salariés. C'est d'autant plus regrettable que la situation de la France en matière de conditions de travail s'est considérablement dégradée depuis 20 ans comme l'ont montré les enquêtes du Ministère du travail sur les conditions de travail.

Au total, 10 millions de salariés se trouvent en 2010 dans une situation d'emploi inadéquat au sens du BIT (35,5% de la population active).

Il s'agit des personnes qui ont un bas salaire, un contrat précaire, une situation de sous-emploi ou des conditions de travail dangereuses pour la santé. Ce total s'obtient en éliminant les doubles comptes, car une même personne peut être à la fois à bas salaire et en emploi précaire, ou même cumuler d'autres critères.

Si l'on ajoute les 2,65 millions de chômeurs BIT, en 2010, 12,7 millions de personnes sont touchées par le chômage total ou l'emploi inadéquat, soit 44,9% de la population active.

Alors que cette proportion était restée à peu près stable entre 2003 et 2007, elle a augmenté de façon significative depuis 2007. Au-delà des fluctuations du chômage, plus marquées par la conjoncture, la montée de l'emploi inadéquat apparaît comme un phénomène structurel lourdement ancré dans la réalité du monde du travail.

Conclusion

Dans cette note, on a tenté d'identifier les difficultés d'emploi des salariés à partir de certains critères objectifs : la faiblesse des salaires, la précarité de l'emploi, la sous-utilisation des capacités professionnelles des salariés, la dangerosité des conditions de travail. Ce repérage ne prétend pas être exhaustif. Il montre néanmoins que, au-delà du chômage, les motifs d'insatisfaction sont nombreux et concernent une très large part de la population active. Si le risque de chômage ou d'emploi inadéquat était également partagé dans l'ensemble de la population active, notre estimation indique que chaque actif passerait, en moyenne, près d'une année sur deux au chômage ou dans un emploi inadéquat¹¹. Or on sait que ces situations se concentrent sur certaines catégories (les moins qualifiés, les femmes, les plus jeunes ou les plus vieux,...). Pour ces populations, le sentiment d'insécurité par rapport à l'emploi peut être ressenti de façon quasi-permanente puisqu'ils risquent d'y passer plus de la moitié de leur vie de travail.

Une autre façon d'appréhender cette question consiste à recueillir l'avis, nécessairement plus subjectif, des salariés par rapport à leur emploi. C'est ce qu'a fait une enquête publiée il y a quelques années par l'INSEE en demandant aux salariés de donner une note à la qualité de leur emploi. Cette enquête confirme qu'une très large proportion de salariés sont insatisfaits de leur emploi. Pour la stabilité de l'emploi, les conditions de travail ou le temps de travail, environ 30 % des salariés se déclaraient insatisfaits en attribuant à ces critères une note inférieure à 5 sur 10. Mais le principal motif d'insatisfaction des salariés par rapport à leur emploi était leur salaire¹². 55% d'entre eux attribuaient à leur salaire une note inférieure à 5 sur 10. En moyenne, les salariés déclaraient percevoir un salaire inférieur de plus de 400 euros par mois au salaire « normal » correspondant à leur emploi¹³. Au niveau macroéconomique, ce « décalage » salarial représente environ 120 milliards d'euros, soit plus de 6% du PIB. Cela donne une mesure de l'énorme retard salarial accumulé au cours des dernières décennies.

¹¹ Avec 45% de la population active au chômage ou en emploi inadéquat une année donnée, un risque qui serait également partagé signifie que chaque salarié passerait en moyenne 45% de son temps d'activité (soit près d'une année sur deux) dans ce type de situation.

¹² Pauline Charnoz et Michel Gollac, « En 2007, le salaire était la première source d'insatisfaction vis-à-vis de l'emploi », *Insee Première*, n°1270, décembre 2009.

¹³ L'écart moyen s'élevait précisément à 426 euros. La moitié des salariés évaluaient l'écart entre le salaire perçu et le salaire « normal » à plus de 330 euros par mois.

**Dénombrement des chômeurs et des situations d'emploi inadéquat
(moyennes annuelles en milliers)**

	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010
Chômeurs	2294	2411	2432	2434	2224	2068	2581	2653
Situations d'emploi salarié inadéquat								
1. Bas salaires	3732	3666	3601	3561	3586	3625	3573	3785
2. Contrats précaires	2546	2555	2656	2686	2766	2747	2587	2744
Dont :								
CDD	1605	1642	1715	1771	1827	1849	1817	1876
Intérim	447	470	518	539	546	550	419	467
Stagiaires et contrats aidés	494	443	424	376	393	348	351	400
3. Sous-emploi	3773	3956	4122	4172	4389	4432	4609	4743
Dont :								
Sous-emploi « quantitatif »	1207	1280	1306	1328	1414	1243	1425	1518
Sous-emploi « qualitatif » (salariés déclassés*)	2784	2913	3076	3148	3283	3450	3497	3546
4. Mauvaises conditions de travail	1735	1832	1832	1766	1893	1971	1900	1932
5. Salariés souhaitant changer d'emploi	1775	1984	1941	2018	2105	1990	1977	1956
Total des salariés en emploi inadéquat (1+2+3+4+5 sans double comptes)	9191	9366	9532	9354	9792	10069	9898	10081
Population active	27008	27229	27431	27552	27778	27964	28233	28346
Part (en %) de la population active...								
Au chômage	8,5	8,9	8,9	8,8	8,0	7,4	9,1	9,4
En emploi inadéquat	34,0	34,4	34,8	33,9	35,3	36,0	35,1	35,6
Au chômage ou en emploi inadéquat	42,5	43,3	43,6	42,8	43,3	43,4	44,2	44,9

Source : Enquêtes Emploi, calculs ACDC

Champ : France métropolitaine